

Procès-verbal

Assemblée Générale du 22 mai 2014

Présents :

Comité : A. Burri, D. de Castelberg, M. Fassbind, J. Locher, S. Locher, F. Reverdin (PV), G. Spescha, P. Tosi, O. Urfer

Vérificateurs : D. Serdaly, P. Dayer (excusé)

Membres : Les membres de l'association présents à l'assemblée sont estimés à 40 personnes.

Excusés : Tous les membres du Conseil administratif de la commune sont excusés.
P. Dayer, F. Lombard, P. Rigamonti, Ch. Serdaly

La séance est ouverte à 20¹⁵ sous la présidence de Monsieur Olivier URFER.

1) Approbation du PV de l'Assemblée Générale précédente

Le président propose à l'assemblée la lecture du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 13 juin 2013. Cette lecture n'est pas demandée.

Le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale est approuvé à l'unanimité.

2) Rapport du président

Le président O. Urfer présente son rapport à l'assemblée.

Pour débiter, il souhaite rappeler que Jean Locher a remis l'an dernier à l'assemblée son mandat de président, après 12 années passées à la tête de notre association, soit du 18 juin 2001 au 13 juin 2013. Il souhaite revenir sur les étapes marquantes de cette présidence :

- 2001 : participation au Bicentenaire de la commune, et préparation du char de Conches.
- 2002 : en mai, fête des associations de quartier, rassemblant AIC, Primaire, Four à pain et Piscine.
- 2003 : réaménagement du préau de l'école, et participation à la fête du Renouveau.
- 2004 : première édition du Repas automnal, qui deviendra la fête la plus emblématique de Conches.
- 2005 : manifestation au Salève pour les familles et adolescents, naissance de la chorale.
- 2007 : participation de plusieurs membres du comité à des projets comme réaménagement du Rondeau, de la place de Conches, et lancement de la Charte des jardins.
- 2010 : début de notre opposition au déclassement Malagnou-Paumière, et naissance du projet de création d'un PLQ local.
- 2013 : en mai, organisation du Centenaire de l'école de Conches et des 65 ans de l'AIC.

Le président constate que Jean Locher s'est engagé durant son mandat pour défendre les buts de l'association, en particulier les intérêts généraux du quartier, le caractère résidentiel de la zone villa, de créer un lien entre les habitants et une cohésion au sein du comité.

Il relève que ces 12 années ont été riches de nombreux événements et projets, et remercie chaleureusement, au nom de l'assemblée, Jean Locher de les avoir assumées avec rigueur et entrain. Il souhaite associer à nos remerciements et à nos félicitations son épouse, Geneviève Locher, qui s'est souvent investie fortement dans de nombreux projets ou manifestations.

Le président remet à Jean Locher un petit cadeau, témoignage de notre gratitude, et se réjouit de le voir rester en tant que membre au sein du comité.

J. Locher remercie l'association pour ce geste, et revient brièvement sur quelques éléments marquants pour lui de ces années. 2002 fut l'année des squatters, 2006 celle de la création de la Chorale de Conches, puis dans les années suivantes la naissance de la Charte des jardins.

O. Urfer reprend le fil de son rapport, et résume les principaux faits de l'année écoulée.

La fête de l'automne s'est tenue le samedi 11 octobre 2013.

Le référendum Stop Surdensification a été soutenu par un don de 1000 CHF, et par l'aide des membres qui l'ont souhaité.

Le projet du déclassement Malagnou-Paumière a continué à se développer durant toute l'année, grâce à l'intense activité déployée par A. Burri. Le président lui passe la parole.

A. Burri confirme que ce projet a beaucoup avancé, et qu'il reçoit toujours le plein soutien des propriétaires, des voisins et de la commune. Il fait un résumé des étapes principales du projet durant l'année écoulée. Puis il décrit brièvement son analyse de l'avenir des périmètres Georges-Werner et Velours/Chapeau. A. Burri décrit ensuite les risques à son avis importants qui découlent de 2 projets de loi qui sont en train de devenir réalité. D'une part le principe à venir de l'expropriation des droits à bâtir qui seront regroupés dans un pot commun sur un périmètre donné. D'autre part, un gel de 2 à 5 ans des autorisations sur les zones sur lesquelles des déclassements sont prévus.

Une question est posée par un participant pour avoir des informations sur le futur projet de construction situé sur la parcelle de la BCGE. A. Burri confirme que, à sa connaissance, le projet bénéficie d'une densité passée de 0.2 à 0.6, ce qui est compatible avec le futur Plan directeur cantonal. Mais il n'a pas plus d'informations sur ce projet précis.

Le président reprend la parole et remercie A. Burri, ainsi que le comité dans son ensemble pour le travail fourni en 2013.

3) Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes

Le trésorier Marc FASSBIND présente à l'assemblée un résumé des comptes de l'association. Il précise que les comptes relatifs à la manifestation du Centenaire de l'école de Conches ont été équilibrés, que le solde positif a été rendu à la commune, et qu'ils ne sont pas inclus dans les comptes de l'AIC, mais qu'ils ont fait l'objet d'une comptabilité séparée.

Au terme de la présentation, les chiffres clés sont les suivants : les charges se sont élevées à 11'298.83, les revenus à 9'168.80, ce qui laisse cette année à l'association une perte de 2'130.03, perte qui est liée à notre participation au dossier Malagnou-Paumière. Les actifs de l'association au terme de l'exercice s'établissent à 24'818.39 CHF.

Les vérificateurs des comptes pour l'exercice sous revue étaient Messieurs Pierre Dayer et Denis Serdaly. En l'absence de P. Dayer, D. Serdaly présente leur rapport à l'Assemblée Générale, qui en prend connaissance. Les vérificateurs recommandent l'acceptation des comptes.

Le président remercie les vérificateurs pour leur rapport.

4) Approbations et décharge au comité

Après audition des différents rapports, le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter l'approbation des rapports, des comptes et la décharge au comité.

VOTE : Les rapports sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

VOTE : Les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

VOTE : La décharge est votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le président remercie l'assemblée pour ces votes.

5) Fixation de la cotisation annuelle

Le président rappelle que l'Assemblée générale avait abaissé la cotisation à 20 CHF l'an dernier, avec la proposition de revoir le montant cette année. Le président constate que l'exercice 2013 se termine avec une petite perte de plus de 2'000 CHF, et que notre effort dans le dossier Malagnou-Paumière restera soutenu durant l'année à venir. Pour ces raisons, et avec la volonté de ne pas trop abaisser le montant de nos actifs, qui est un coussin de sécurité en cas de besoin urgent, il fait la proposition de ramener pour cette année la cotisation de l'association à 40 CHF.

Le président ouvre une discussion générale afin de permettre à chacun de faire valoir son avis sur ce point. Au terme de cette discussion, l'assemblée décide de fixer la cotisation annuelle à 40 francs.

Le président demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir voter la cotisation annuelle de l'association à une valeur de 40 francs.

VOTE : Ce montant est voté à l'unanimité moins deux abstentions par l'Assemblée Générale.

6) Election du comité

Le président informe l'assemblée de la démission du comité de MM. F. Lombard et P. Saba. Il remercie chaleureusement ces deux membres pour le travail qu'ils ont accompli au sein du comité.

Il présente ensuite la candidature de M. Marc de Chassey. Il passe la parole à celui-ci pour se présenter.

Puis il présente au vote de l'assemblée la liste des 10 membres du comité.

Les membres suivants se présentent au comité:

Mesdames D. de Castelberg, S. Locher, G. Spescha, P. Tosi.

Messieurs A. Burri, M. de Chassey, M. Fassbind, J. Locher, F. Reverdin, O. Urfer.

VOTE : Le comité est élu à l'unanimité par acclamation.

Le président présente la liste des vérificateurs de comptes, soit Messieurs Pierre Dayer et Denis Serdaly, et demande de procéder à leur réélection.

VOTE : Les vérificateurs de comptes sont élus à l'unanimité par acclamation.

Le président remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle témoigne au comité.

7) Questions et divers

- Renards: Une participante signale qu'elle voit de plus en plus de renards rôder dans le quartier. Elle rappelle que ces animaux, même parfois attendrissants, sont souvent porteurs de la gale. En conséquence, elle demande aux communiens de ne pas nourrir ces renards, qui font en outre courir un risque important aux animaux domestiques du quartier. Une discussion nourrie s'engage au sein de l'assemblée. G. Locher, en qualité de pharmacienne, décrit de manière détaillée les risques et les développements de la maladie de la gale.
- Rondeau des Bougeries: Un participant s'étonne de ne plus voir faucher le Rondeau des Bougeries. JL confirme qu'il s'agit d'une politique volontaire de la commune en faveur des prairies fleuries.
- Parcelle BCGE: Un intervenant demande des informations sur la parcelle vendue par la BCGE à Conches. Plusieurs participants interviennent pour résumer qu'il s'agit d'une parcelle d'environ 12'000 m² située en zone villa. Dans une autre région, cette parcelle aurait probablement été déclassée en zone 3 développement. Mais les acquéreurs ont semble-t-il voulu conserver un certain respect pour cet environnement. Il a donc été décidé de conserver cette parcelle en zone villa et d'y bâtir 5 immeubles compatibles avec la définition de cette zone, dont la densité maximum possible sera exploitée, soit

autour de 0.55. Les accès se feront par Florissant et Martin-Achard, et non pas par la Colombe. L'arborisation sera préservée et la circulation sera faite en sous-sol. Au terme d'une longue discussion, l'assemblée constate que le projet est globalement plutôt favorable aux Conchois, et qu'il ne serait pas profitable de s'y opposer.

- Haies de thuyas: Un participant relève que beaucoup de haies de thuyas semblent trop larges. Il se demande pourquoi la commune ne fait rien dans ce domaine. Plusieurs participants acquiescent.
- Toiles vertes: Un intervenant constate une épidémie d'apparition de toiles vertes le long des grillages de la commune, toiles servant à préserver de la vue des passants les propriétaires de haies un peu dégarnie. Le recours à ces toiles peut éventuellement se concevoir durant une période limitée de travaux, mais elles sont souvent conservées après la fin de ceux-ci. JL répond qu'il constate bien aussi ces toiles, mais que leur usage, même inesthétique, n'est pas interdit par la loi.
- Bancs publics: Un participant relève que de nombreux bancs publics ont été taggués, mais que la commune les remet systématiquement en état. Il adresse ses félicitations à la Mairie.
- Petits chemins: Un participant relève que la police municipale a intensifié son parcours dans les petits chemins de la commune. Il adresse ses félicitations à la Mairie.
- Parcelle Université: Un participant relève que la parcelle de l'Université, vendue à l'Etat, va servir à l'installation de conteneurs abritant des logements provisoires. Il demande s'il ne serait pas souhaitable que l'AIC fasse quelque chose contre cela. Le comité ne voit pas vraiment ce que l'AIC pourrait y faire.
- Annexe du Musée: Un participant demande si quelqu'un sait ce qu'il va advenir de l'annexe du musée d'ethnographie au chemin Calandrini. Personne ne peut lui apporter de réponse.

L'Assemblée générale se termine à 21²⁵

Présentation de l'état du dossier Malagnou-Paumière

Le président passe la parole à Alain Burri, qui fait une courte introduction en résumant l'avancement de ce dossier. Puis il fait un rappel de présentation de l'architecte en charge de la préparation du plan de site, Madame Lauren Baddeley.

Madame Baddeley fait une présentation détaillée des options qui ont été retenues dans l'avancement de la préparation du projet de plan de site et des premières discussions qui ont eu lieu avec l'Etat et l'équipe des Grands projets en particulier.

Sa présentation se termine à 22⁰⁵

Les participants sont invités à poser des questions ou obtenir des précisions.

La séance est levée à 22³⁰

Les membres présents sont invités à partager un verre, et à prolonger la discussion directement avec les intervenants et les membres du comité.